

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :					
1. Intitulé du projet							
Construction du centre départemental de Service Départemental d'Incendie et de Secours de de la Marne							
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou de	es) pétitionnaire(s)					
2.1 Personne physique Nom	Prénom						
2.2 Personne morale	rienom	Management Programmer Control of the					
Dénomination ou raison sociale	Service Départemental d'Incendie et de Se	ecours de de la Marne					
Nom, prénom et qualité de la personne	DESAUTELS Pascal						
habilitée à représenter la personne morale	Président du conseil d'administration du Si						
RCS / SIRET 2 8 5 1 0 0 0	1 2 0 0 0 4 3 Forme juridiqu	Je					
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1					
	u des seuils et critères annexé à l'article R dimensionnement correspondant du proje						
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues d						
39 - b	terrain d'assiette de 5 ha 04 a rubrique 2150 de la nomenclature IOTA au : l'environnement	sens de l'article R214-1 du code de					
	4. Caractéristiques générales du projet						
Doivent être annexées au présent formu	laire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	l du formulaire					
4.1 Nature du projet, y compris les évent	uels travaux de démolition						
Le présent projet a pour objet de construire un centre de formation permettant de centraliser les formations et les équipements dédiés à celles-ci. Le projet de construction du centre de formation départemental du SDIS de la Marne consiste à construire l'ensemble des infrastructures bâtimentaires nécessaires : zone administrative (290 m²), zone hébergement et espace vie (305 m²), zone technique (955 m²), zone pédagogique théorique (300 m²), zone pédagogique pratique (570 m²). A ces infrastructures bâtimentaires viendront s'ajouter les infrastructures extérieures permettant l'organisation générale du site (38950 m²) autour de : voiries de liaison et réseaux divers (5400 ml et 3600 m²), aire de stationnement de 60 places (850 m²), carré de cérémonie (2000 m²), d'un bassin de récupération d'eau de pluie (100 m²), d'espaces verts (20000 m²).							

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

La formation pour les sapeurs-pompiers est indispensable à la bonne réalisation de leurs missions de service public de prévention des risques, de lutte contre l'incendie et de secours d'urgence, dans l'intérêt général des habitants de la Marne. C'est pourquoi, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Marne (SDIS51) a engagé en 2017 le projet ambitieux de construire un centre de formation départemental en adéquation avec sa politique de formation. Le site recherché devait permettre de regrouper les différentes entités du centre de formation, répartie actuellement dans toute la Marne, sur un seul et même site sans générer de nuisance notamment acoustique et de danger pour la population. Il devait également permettre de centraliser et améliorer l'organisation, la gestion et la réalisation des formations des sapeurs-pompiers de la Marne.

Les démarches engagées en 2017 ont permis, après de longue recherche et plusieurs études sur différents sites, d'aboutir au choix du site de FAGNIERES. Les deux parcelles répondent pleinement au cahier des charges tant en termes de centralité et d'accessibilité, comme en termes d'éloignement du milieu urbain permettant ainsi de limiter les nuisances à la population. Ce site permet également au projet d'avoir un impact environnemental faible voir nul sur le milieu environnant.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux seront réalisés dans un délais de 14 à 18 mois en une seul et unique phase. Les travaux se dérouleront suivant le découpage suivant

- réalisation des terrassement
- construction des différents bâtiments composant le projet (zone administrative, zone hébergement et espace vie, zone technique, zone pédagogique théorique)
- construction de la zone pédagogique pratique
- réalisation des travaux de voiries et réseaux divers composant le projet (voiries de liaison et réseaux divers, aire de stationnement, carré de cérémonie, bassin de récupération d'eau de pluie, espaces verts)

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La mise en exploitation prévisionnelle du centre de formation départemental est prévues pour le deuxième semestre 2026. En phase d'exploitation le centre de formation départemental devra permettre de réaliser les formations obligatoire et statutaire comprenant notamment une formation initiale de minimum 4 semaines et des formations continues de 40 heures à 2 semaines par an.

Afin de respecter les dispositions réglementaires de formation, cela représentera annuellement pour le centre de formation départemental :

- 450 actions de formation
- 3000 stagiaires
- 1000 journées de formation
- 220 stages de formation initiales
- 240 stages de formation continue

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).							
nomenclature IOTA: Rejet d'eaux pluvi du projet, augmentée de la surface cor projet, étant: - 1° Supérieure ou égale à 20 ha: (A) (p	à l'article R214-1 du code de l'environnement, au ales dans les eaux douces superficielles ou sur le s respondant à la partie du bassin naturel dont les é rojet soumis à Autorisation) 20 ha : (D) (projet soumis à Déclaration)	sol ou dans le sous-sol, la surface totale					
4 5 Dimonelons et caractéristiques du	projet et superficie globale de l'opération - précise	r les unités de mesure utilisées					
	deurs caractéristiques	Valeur(s)					
Surface du site Surface globale du projet Surface batimentaire Surface pédagogique Surface VRD Contrainte INRA		50400 m ² 38950 m ² 1850 m ² 570 m ² 20000 m ² 13000 m ²					
4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques ¹ Long °	o'" Lato'"_					
Route de MONTMIRAIL 51510 FAGNIERES		o'_"_ Lato_'_"_ o'_"_ Lato_'_"					
4.7 S'aait-ii d'une modification/exten	projet et	? Oui Non X					

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		×	
En zone de montagne ?		×	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		\boxtimes	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		\boxtimes	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×	П	La commune de FAGNIERES est concernée par un Plan de Prévention des Risques Naturel risque mouvement de terrain, risque de glissement de terrain et cavités souterraines. les parcelles concernées par le projet sont situées en zone R4 d'aléas moyens à faible (A2a à A1). Cette zone présente une susceptibilité moyenne de présence de cavités souterraines en raison des conditions physiques du sol qui le rendent favorable à l'existence de carrières. Les constructions nouvelles sont autorisées à condition de respecter les prescriptions du règlement du PPRN. Le PPRN de la commune de FAGNIERES est approuvé par arrête préfectoral du 16 juillet 2019.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?		×	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
AAU	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit (e) au Formulaire Standard de Données du site ?		X	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	X		Les parcelles envisagées pour construire le centre de formation départemental sont des terrains agricoles actuellement exploités. Elles se situent dans le plan local d'urbanisme en zone A définie comme « zone agricole à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles ». Cette zone ne permet pas de réaliser le projet. Le PLU est en cours de mise en conformité par la commune de FAGNIERES.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	D'après la cartographie du PPR de la commune de FAGNIERES, les parcelles concernées par le projet sont situées en zone d'aléas très faibles à inexistants pour ce qui concerne le risque innondation. Pour ce qui concerne le risque naturel, les parcelles sont situées en zone R4 d'aléas moyens à faible (A2a à A1).
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics		×	
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	×	
Alleston så vaniseurå en Hillerus nove	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
	Engendre-t-il des effluents ?	×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		X	
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	X		Les parcelles envisagées pour construire le centre de formation départemental sont des terrains agricoles actuellement exploités.
6.2 Les incide approuvés	ences du projet identi ; ? Non X Si oui, décri			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Out	Non Si oui, decir	vez les	quelle	>.
6.3 Les incide	ences du projet identif	iées a	υ 6.1 s	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu de l'évaluation réalisée, le projet a un impact environnemental faible voir nul sur le milieu environnant. C'est d'ailleurs une des raisons qui ont conduit au choix du site.

De plus l'activité du site qui est une activité tertiaire ne génère aucune nuisance ou pollution sur le milieu environnant. Pour ces raisons, il ne semble pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

8. Annexes

	3.1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire									
Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent									
	Objet								
Il est joint à la	présente demande une présentation détaillée du projet.								
	9 Engagement et sig	natura							
le certifie s	9. Engagement et signature								
Je cerime s	ur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus	X							
Fait à	FAGNIERES	le,							
Sianature	Le Président,								

Pascal DESAUTELS

Signature

Le President

Pascal DESAUTELS